



**Syndicat National de la DGFIP
FORCE OUVRIERE
Section de l'Aveyron**

fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/>

Villefranche de Rouergue, le 12 novembre 2018

Compte rendu de la CAPL n°1 d'examen de la liste d'aptitude de B et A au titre de 2018

D'abord, FO-DGFIP12 a lu une déclaration liminaire.

Ensuite a eu lieu l'approbation des PV des CAPL du 28/06/2018 (mutations), 18/06/2018 (révision en évaluation) et 15/10/2018 (accord différé d'un congé formation).

Puis figurait donc à l'ordre du jour la liste des candidats ayant soumis leur candidature à la liste d'aptitude. Parmi ces douze candidats, un seul était classé « excellent », deux étaient classés « très bon » et les huit autres « à revoir ». Seuls deux candidats classés parmi les « à revoir » ont sollicité un entretien téléphonique avec la Direction.

Propositions de la Direction :

Excellents :

1 candidat

Très bon :

2 candidats

Il faut savoir que la candidate classée « excellent » cette année était déjà classée de la même façon l'année dernière, et l'année précédente. Mais la diminution continue des possibilités de promotion au grade supérieur font que les dossiers de la liste stagnent. Il faut attendre en moyenne trois ans afin que le candidat excellent ait une chance au national, ce qui retarde d'autant l'avancée des dossiers classés « très bon ».

Pour rappel, c'est la CAPN qui prendra la décision finale.

En cascade, le dossier classé très bon déjà au titre de 2017 ne peut évoluer en excellent. La Direction avait proposé un autre dossier « très bon » ; elle l'a, de sa seule initiative, déclassé au cours de la CAPL car elle s'est rendu compte qu'un seul dossier classé « très bon » en N pouvait basculer en « excellent » en N+1 vu que les potentialités maximum de B en A sont de un.

Quant aux dossiers classés à revoir, dont certains sont bien meilleurs que leur classement, il faudra du temps avant qu'ils puissent devenir « très bon » ou « excellent »...

Il devient donc de plus en plus difficile d'espérer avoir une promotion, que ce soit par liste d'aptitude ou par concours interne ; ne parlons pas de l'évaluation qui n'offre plus de réduction d'ancienneté.

Dans la liste des « à revoir » figurent des candidats encore jeunes, ils peuvent espérer progresser à plus ou moins long terme, à condition qu'on ne change pas les règles en cours de

carrière. Et vu les perspectives annoncées de changement des règles de gestion et autres visées d'ici 2020 à 2022...

FO-DGFIP12 a voté POUR le dossier classé « excellent », enfin une chance pour la candidate, et s'est abstenu pour tous les autres.

Le président de la CAPL a ensuite évoqué en question diverse l'arrivée de trois inspecteurs stagiaires sortis de l'ENFIP à la DDFIP Aveyron au 1^{er} janvier 2019 pour une affectation définitive au 1^{er} septembre 2019 ; leur arrivée résulte de la refonte de la formation initiale des A à compter de 2018.



Les représentants FODGFIP 12.